

Présentation de la première partie de l'ouvrage

« Des médecins du travail prennent la parole, un métier en débat » :

SANTÉ AU TRAVAIL, MÉDECINE DU TRAVAIL, UN PRÉSENT PROBLÉMATIQUE, DES INQUIÉTUDES POUR L'AVENIR

CHAPITRE 1 - ORGANISATION DU TRAVAIL ET SANTÉ

La précarisation des femmes au travail est une parfaite illustration des conséquences de l'organisation du travail sur la santé dans toutes ses composantes et de ce fait particulièrement convainquante. « *Précarisation du travail et violences vécues par les femmes au travail* » (1)

Les médecins du travail sont en première ligne de cette sorte de guerre que certaines entreprises mènent contre leurs salariés. De ces situations intenable pour leurs patients, du point de vue de la santé, ils témoignent. « *Rapport annuel, conclusion commune de neuf médecins du travail* »

Dans de trop nombreuses entreprises, l'organisation du travail mise en place entrave la construction de la santé au travail. Pourvoyeuse de précarité, cette organisation du travail met les salariés en concurrence et impose ainsi surcharge, flexibilisation, fragilisation des postures professionnelles et familiales. Elle contraint les femmes et les hommes en les subordonnant corps et âmes aux impératifs économiques. Une sous-traitance destinée à diminuer les coûts, à externaliser risques et contraintes, et non à s'entourer de compétences particulières, devient aussi un moyen de peser sur le travail. Cette

organisation désorganise le travail pour le réorganiser à son bénéfice exclusif. « *La précarisation du travail* »

Tout cela ne serait-il, en fait, qu'une conséquence malheureuse d'un système perfectible ? L'observation de ses conséquences pour la santé ne plaide pas en ce sens. « *État sommaire des lieux* »

Des données objectives mettent en lumière les liens entre organisation du travail et atteintes à la santé en particulier dans l'aspect ultime de la précarisation que constitue le chômage. « *Formes précaires d'emploi et santé, les évidences épidémiologiques* »

Bien que cette organisation du travail se dissimule derrière des mots, sa nature transparait malgré la manipulation. « *La qualité, une illustration de la vraie nature du management* »

L'organisation du travail engendre trop souvent aujourd'hui une précarisation croissante de la santé dont les formes cliniques selon le sexe, la position hiérarchique, l'âge, la situation de la structure de travail par rapport au noyau « stable » de l'entreprise ne peuvent dissimuler l'étiologie commune. « *Organisation du travail et précarisation de la santé* »

CHAPITRE 2 - MÉDECINE DU TRAVAIL, UN ÉTAT DES LIEUX

En étudiant les effets de l'évolution des entreprises et de la société sur la santé au travail à l'aide d'outils appropriés, les médecins du travail ont pu conseiller le monde du travail sur ce qui paraissait nécessaire de mettre en place pour pallier aux difficultés et tirer le meilleur parti des transformations du point de vue de la santé. Ils ont ainsi participé à l'évolution du champ de la santé au travail. À chaque étape, ses pratiques se sont adaptées en tenant compte des avancées politiques et techniques

La situation d'involution qu'engendre le primat économique exclusif, de ce point de vue, confronte l'institution à de graves difficultés. « *L'évolution du champ de la santé en médecine du travail* »

Ces nouvelles données prennent la médecine du travail à contre-pied. En effet des regards convergents mettent ici en lumière que la santé des salariés n'est plus nécessaire à la prospérité de l'entreprise voire que leur santé est un obstacle à sa prospérité. « *Regards sur une certaine organisation du travail* » ; « *Trois histoires ordinaires* »

Le désarroi gagne les médecins du travail. Quel peut être le rôle d'un médecin du travail dans une entreprise où les atteintes à la santé sont au mieux une conséquence inéluctable du système économique ? « *Ya-t'il un médecin du travail dans l'amphi ?* »

Comment, en effet, faire coïncider ce qui constitue la base même de la médecine et un exercice dans un milieu qui ne reconnaît pas ses valeurs ? « *De la singularité à la pluralité* »

La violence qui pèse sur les rapports sociaux de travail atteint, en particulier, de plein fouet l'humanisme médical et la déontologie. « *Violences silencieuses et règles de métier* »

Parfois le médecin du travail baisse les bras. De cela témoigne la conduite de certains d'entre eux. À ce sujet l'affaire de l'amiante permet de mettre en lumière les failles (faudrait-il

•••••

1 - Figurent en gras et en italique, les titres des différents articles de l'ouvrage « Des médecins du travail prennent la parole, un métier en débat » éditions Syros, parution juin 1998

écrire les gouffres ?) du système de prévention de la santé au travail où risque de s'engloutir la médecine du travail. « *Amiante : les leçons à tirer* »

Des médecins du travail interrogent l'organisation du travail tout en se débattant dans ses filets. « *De nouvelles pratiques cliniques pour préparer l'après taylorisme* »

CHAPITRE 3 - LA MONTÉE DES PÉRILS : ATTEINTES À L'INDÉPENDANCE ET MÉDECINE D'ENTREPRISE

Des récits de médecins du travail témoignent de pressions récurrentes exercées par des employeurs. Procès, mises à l'index sont employés dans ce domaine. Dans ces circonstances la volonté et l'engagement du médecin doivent rencontrer le soutien des salariés pour lui permettre de tenir. « *Un "après licenciement" : résister, persévérer, tenir pour ne pas décevoir* »

C'est en défendant leur indépendance que les médecins du travail pourront reconquérir des marges de manœuvre. « *Propos sur l'indépendance du médecin du travail* »

Dans le contexte actuel, exercer correctement la médecine du travail devient parfois un acte de résistance. « *Exercer la médecine du travail* »

Ce phénomène atteint aussi les services autonomes de médecine du travail des grandes entreprises où les médecins du travail sont directement soumis au pouvoir des donneurs d'or-

Face à ce danger mortel pour leur profession, des médecins du travail s'organisent et proposent des modalités d'action du point de vue de leur professionnalité. « *Cinquante ans de médecine du travail* »

dres. « *Conduire des études épidémiologiques comporte un risque pour le médecin du travail : le licenciement* »

L'un des procédés utilisé consiste à accroître la pression temporelle. Ceci se pratique institutionnellement en multipliant les missions tout en refusant de mettre à disposition les moyens indispensables pour les remplir. « *Pression temporelle et médecine du travail* »

Les médecins doivent s'engager individuellement pour s'opposer au jour le jour à ces pressions qui tentent de les faire travailler à « l'abattage ». « *Sur "la durée exagérée" des visites médicales* »

Leur responsabilité individuelle est engagée dans leur exercice professionnel. « *Sur la responsabilité de l'action du médecin* »

Aujourd'hui ce phénomène est devenu quasi général. Il touche aussi les services interentreprises de médecine du travail

ORGANISATION DU TRAVAIL ET CLINIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL

L'organisation du travail actuelle détruit les collectifs formels et informels. Isolés, les salariés luttent pour conserver leur normalité dans un « silence assourdissant ». Si la clinique médicale peut rendre compte de cette lutte, lorsque ses effets répondent aux critères de la pathologie, elle est impuissante à décrire la souffrance « ordinaire » qui peut se traduire par des « comportements étranges ». Surtout elle ne peut mettre en évidence les liens entre la souffrance et l'organisation du travail devenue pathogène. Cela impose l'élaboration d'une clinique différente. La clinique médicale classique considère, en effet, la normalité en opposition à la maladie. Elle ne l'aborde pas, en général, du point de vue du sujet qui « tente de maintenir son équilibre psychologique tel que conçu et construit par un ensemble de paramètres sociaux, culturels, politiques et psychologiques ».

Une frontière se crée alors entre la clinique, se référant à la maladie, généralisée aux populations et une autre clinique, en référence à ce que le sujet considère comme normal. La « normalité intérieure » celle recherchée par le sujet : « sa » santé, n'est pas entièrement réductible à la « normalité objective », inverse d'un état pathologique, observée par le médecin : « la » santé. Cette clinique peut mettre en évidence les atteintes à la santé en relation avec certaines organisations du travail car elle permet d'établir un lien entre diverses expressions du vécu au travail, articuler ce qui est collectif avec les histoires individuelles, permettre d'exprimer des hypothèses étiologiques.

Les médecins du travail de l'association Santé et Médecine du Travail (SMT) travaillent collectivement à l'exploration de cette nouvelle clinique, complémentaire pour leur exercice, de la clinique médicale classique, qui conserve par ailleurs tout son intérêt. Après un premier ouvrage de témoignage, ils ont consacré une partie d'un livre, publié récemment et fruit de leur coopération, à un début de contribution à cette clinique. Une référence théorique essentielle en est la psychodynamique du travail. Ce nouvel abord des questions de santé devrait ouvrir des perspectives pour la santé publique, pour que soient pris en compte les effets sur la santé de l'organisation du travail. Les médecins du travail de SMT, considérant que cette clinique n'est pas exclusive de leur spécialité, ont pour projet de travailler à sa construction avec leurs confrères d'autres spécialités, médecins psychiatres et médecins généralistes.

(Ce texte est le résumé de la communication qui sera présenté à Strasbourg aux XXV^e Journées Nationales de Médecine du Travail)

des petites et moyennes entreprises, où l'organisation même à été pliée pour servir ces desseins. « *La vie dans certains centres interentreprises* »

Les médecins du travail doivent s'opposer aux pressions temporelles mais aussi aux injonctions de sélectionner les salariés, en particulier sur leur comportement, résister aux facilités de la prévention des risques généraux pour la santé et à la complicité de dissimuler les accidents du travail. « *Stratégies pour la déclaration des accidents du travail* »

Il s'agit, pour certains employeurs, d'empêcher que les médecins puissent être les témoins des atteintes à la santé qui se perpétuent dans les entreprises ou sinon de les faire taire. Restreindre leur visibilité a été l'objet d'interventions concertées de leurs représentants. « *Attention! Manœuvres autour de la médecine du travail* »

Car tout est en effet tenté pour transformer les médecins du travail en instruments dociles de la gestion économique de

l'entreprise. « *Sélection, comportement et dépistages aveugles, comment instrumentaliser les médecins du travail* »

Plus grave encore, dans certains services des médecins du travail abandonnent les bases de leur déontologie et cèdent aux sirènes de l'efficacité économique à tout prix. Ces médecins en viennent à subordonner leur exercice à des objectifs de gestion et transforment la médecine du travail en médecine d'entreprise. « *Le médecin du travail, le mensonge et le management* »

Pour contrôler la médecine du travail, l'objectif de certains employeurs est de restreindre voire d'abolir l'indépendance professionnelle des médecins. Comme nous le rappelle opportunément un inspecteur du travail, l'indépendance n'est pas un droit du médecin mais un droit du patient. Le médecin a donc le devoir déontologique et réglementaire de la défendre. Tout abandon est passible de poursuites. « *L'indépendance du médecin du travail* »